



Bulletin de DON IN MEMORIAM

à imprimer et à joindre à votre collecte
Pour bénéficier à la recherche,
les chèques doivent être libellés à l'ordre de la **FONDATION UVSQ**

Don effectué en mémoire de (Civilité, Nom, Prénom) :

Décédé(e) le :

Personne transmettant la collecte :

Civilité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Lien de parenté avec le défunt / la défunte :

Nombre de chèques :

Somme totale de la collecte :

En cas de don global (un seul chèque), n'hésitez pas à remplir également le tableau récapitulatif des donateurs, qui permettra à chacun des participants de recevoir un reçu fiscal.

Grâce à votre don in memoriam, vous donnez du temps et de l'espoir à la recherche médicale.

Dès réception de votre don in memoriam, vous recevrez un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôts de :

- Particuliers relevant de l'impôt sur le revenu (IR), vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Après réduction d'impôt (66%), un don de 60€ vous coûtera en réalité 20,40€.
- Particuliers relevant de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 € déduits.
- Pour les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés (IS), 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes, est déductible de l'impôt. Après réduction d'impôt (60%), un don de 60€ vous coûtera en réalité 24€.

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante : Fondation UVSQ - 5 avenue de Paris 78035 Versailles cedex